

Notice de montage

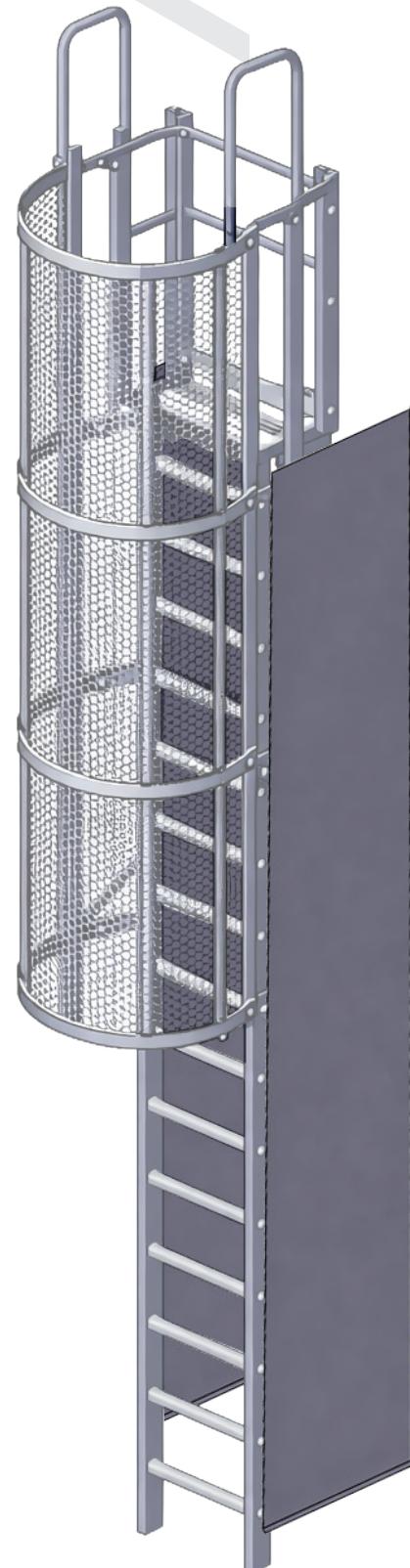
JOUES LATÉRALES

Montage de joues latérales (AC100 ou AC103) sur une échelle à crinoline aluminium ou acier

CONFORME AUX NORMES **N F E 85-016**
E T E N I S O 14122-4

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- PINCE À RIVETER (1X)
- DISQUEUSE (1X)
- FORET Ø5 (1X)
- PEINTURE RICHE EN ZINC
- PERCEUSE



Contenu du colis



Rivet Ø4,8 x 16 en aluminium (26x)



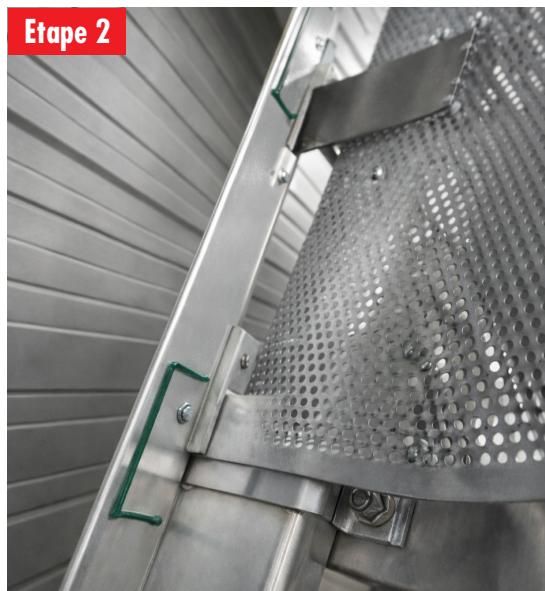
Joues latérales Lg1500 (4x)

1 Préparation et ajustement des joues latérales

Etape 1



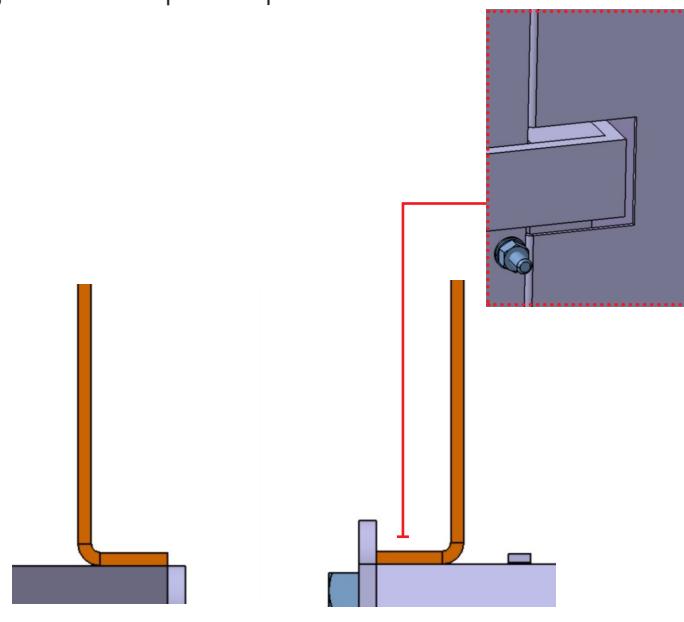
Etape 2



Vérifier que la distance entre le mur et l'arrière de votre échelle est de 180 mm au minimum, sinon découper les joues en fonction de l'espace disponible. Retirer le film de protection.

Présenter les joues à l'arrière de chaque montant, avec l'angle de pliage vers l'extérieur. Tracer les zones qui pourraient gêner la mise en place des joues.

Etape 3



Découper éventuellement si nécessaire pour les fixations murales de l'échelle.

2 Mise en place des joues, contre-perçage et protection anticorrosion

Etape 1



Remettre en place les joues contre les montants.

Etape 2



Contre-percer ø5 l'échelle à l'aide des trous déjà présent dans les joues. Appliquer de la peinture riche en Zinc si l'échelle est en acier.

Remarque

Attention : la partie supérieure des joues latérales doit se situer au moins à 3 000 mm du sol.

3 Rivetage final et chevauchement des joues

Etape 1



Enfin, riveter à l'aide des rivets fournis en faisant chevaucher les joues du haut sur celles du bas.

Tous nos produits sont conçus et testés selon la série de normes NF E 85-016, série française homologuée suivie par le Ministère du Travail, assurant la conformité aux exigences réglementaires de sécurité (code du travail).

Cependant, il est de la responsabilité des sites à équiper d'effectuer une évaluation des risques (présence potentielle du public, risques résiduels majeurs, échelles utilisées comme issues de secours ou en accès multiples, ...) afin de déterminer le dispositif de protection anti-intrusion en adéquation avec les risques encourus (R 4321-1 du code du travail et norme NF E 85-012).

Nos spécialistes peuvent vous informer et vous conseiller dans les choix à effectuer.

Le chef d'établissement, dans lequel l'installation d'une protection anti-intrusion est envisagée, et le poseur doivent s'assurer de la capacité de l'échelle support et de la structure porteuse à absorber les contraintes liées à la fixation de la protection anti-intrusion sur ses montants.

